



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7395</b>	<b>De M. Jean-Pierre Vigier ( Les Républicains - Haute-Loire )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Organisation territoriale et professions de santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> > Pénurie de médicaments	<b>Analyse</b> > Pénurie de médicaments.
Question publiée au JO le : <b>18/04/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé sur les inquiétudes de nombreux pharmaciens en matière de difficultés d'approvisionnement en médicaments. Depuis le début de l'hiver 2022, la France subit une importante pénurie de médicaments. Ce phénomène, qui touchait d'abord le paracétamol, concerne désormais également les antibiotiques et les antitussifs. D'après l'Agence nationale de sécurité du médicament, près de 3 000 molécules manquent dans les officines. D'après de nombreux acteurs du secteur, cette pénurie serait liée à des prix de vente excessivement bas. À titre d'exemple, la prednisolone, corticoïde très utilisé, serait quatre fois plus cher en Italie qu'en France et six fois plus cher en Allemagne qu'en France. À cet égard, la plupart des laboratoires pharmaceutiques ne jugent plus rentable de vendre des médicaments à la France. Dans le département de la Haute-Loire, certains pharmaciens expliquent prendre une à deux heures par jour pour chercher des médicaments et répondre dignement aux besoins des patients. Pour l'heure, seule la solidarité entre pharmaciens permet de compenser partiellement ces difficultés. En France, c'est le comité économique des produits de santé (CEPS), composé de représentants du Gouvernement et de la sécurité sociale, qui négocie les prix des médicaments avec les laboratoires pharmaceutiques. Il semblerait que la tendance actuelle serait de faire baisser les prix des vieux médicaments pour permettre de financer des traitements innovants et onéreux. Néanmoins, les pharmaciens ne sauraient tolérer durablement ces méthodes commerciales et ces orientations d'investissement qui conduisent, indirectement, à des pénuries de médicaments. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend agir, *via* le CEPS, pour pallier à cette diminution des prix et, à plus forte raison, à ces problèmes d'approvisionnement en médicaments.